

# UNION DES COMORES

*Unité – Solidarité – Développement*



*Le Président*

Moroni, le **22 SEPT 2024**

**DECRET N° 24-160 / PR**

Chargeant la Ministre INAYATI SIDI,  
de la Suppléance du Président de  
l'Union des Comores.

## LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°24-077/PR du 1<sup>er</sup> juillet 2024 relatif à la composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

## D E C R E T E :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : Durant son séjour à l'Extérieur, la Suppléance du Président de l'Union des Comores, est assurée par la Ministre de la Jeunesse, de l'Emploi, du Travail, des Sports, des Arts et de la Culture, **Madame INAYATI SIDI**.

**ARTICLE 2** : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

